



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des pédicures-podologues face à la crise sanitaire du covid-19

Question écrite n° 27889

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des pédicures-podologues face à la crise sanitaire du covid-19. Ces professionnels paramédicaux sont aujourd'hui inquiets pour leur avenir et portent plusieurs propositions : imposer la fermeture totale et sans quiproquo des cabinets de pédicurie-podologie ; créer un statut similaire à celui d'une « catastrophe sanitaire » pour débloquer des fonds ; mettre en place une exonération totale des cotisations et charges professionnelles. Aussi, elle souhaite connaître son analyse sur ces propositions.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé et des solidarités a annoncé le 1er avril 2020, en réponse à une question de Mme la sénatrice Catherine Deroche, que des négociations étaient en cours avec la CNAM pour permettre aux professionnels de santé libéraux de bénéficier d'une compensation de perte de revenus, avec dispositifs d'avance. Les conditions opérationnelles pratiques de ces dispositifs seront précisées par la CNAM à l'issue des négociations.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27889

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Économie et finances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2020](#), page 2446

Réponse publiée au JO le : [2 juin 2020](#), page 3826